

RCS : TARBES
Code greffe : 6502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00018
Numéro SIREN : 328 768 544
Nom ou dénomination : SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2022 sous le numéro de dépôt 2672

SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE CONSTRUCTION – S.O.P.I.C. –
Société par Actions Simplifiée au capital de 587 568 €
Siège social : 5, cours Gambetta 65.000 Tarbes – RCS Tarbes n° 328 768 544

Assemblée générale des associés en date du 23 décembre 2021

Il est relaté et consigné ce qui suit littéralement rapporté de l'assemblée générale à laquelle Maître Gachassin, huissier de justice à Tarbes 6 Crs. Gambetta, 65000 Tarbes, a été convié par la collectivité des associés présents, et a assisté pour en dresser les constatations intégrales.

Les associés (ci-après « les Associés ») de la Société SOPIC (ci-après la « Société » ou « SOPIC ») se sont réunis en assemblée générale mixte, sur convocation du président, M. Ahssan Ruda.

Conformément à la faculté ouverte par l'article art. 21.4 a) des statuts, deux associés se sont joints à la réunion par le système de visioconférence « Teams » (cf. *infra*).

Il a été établi une feuille de présence :

- Signée par les associés présents,
- indiquant les associés s'étant connectés à la visioconférence.

Assistent à la réunion : .../...

L'assemblée est présidée par Monsieur Ahssan Ruda président de la Société.

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Stéphane Thierry [Finallin], directeur général assisté de Maître Gachassin, huissier de justice à Tarbes.

Le Président constate que le total des actions détenues par les associés présents ou représentés est de 35 643, soit la totalité des actions émises par la Société.

Les associés présents et représentés détenant ensemble la totalité des droits de vote, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le commissaire aux comptes, Monsieur Pierre-Yves Boix [PKF Arsilon, 4 rue Thomas Edison – 64075 Pau], régulièrement convoqué est absent et excusé.

.../...

Le Président déclare que tous les documents prescrits par le code de commerce ont été adressés aux Associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

.../...

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION n° 1 : RÉVOCATION DE LA SOCIÉTÉ MCP DU CONSEIL DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ
À EFFET IMMÉDIAT**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, décide, en application des articles 17.4 et 20 (vi) des statuts de la Société, de révoquer la société MCP de ses fonctions de membre du conseil de direction de la société Sopic SAS, à effet immédiat.

Nombre de voix « Pour » : 31 643

Nombre de voix « Contre » : 4 000

Abstention(s) : _____

Art. 21.4 e) : Toute abstention ne sera pas prise en compte dans le décompte de la majorité requise

Total : 31 643 voix « Pour » ; 4 000 voix « Contre » ; sur 35 643 voix exprimées

La résolution est x adoptée / rejetée

.../....

RÉSOLUTION n°7 : POUVOIRS DIVERS ET POUR FORMALITÉS

.../....

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Nombre de voix « Pour » : 31 643

Nombre de voix « Contre » : _____

Abstention(s) (équivalentes à une voix « contre ») : _____

Total : 31 643 voix « Pour » ; _____ voix « Contre » ; sur 31 643 voix exprimées

La résolution est x adoptée / rejetée

L'ordre du jour étant épuisé le Président clôt la séance et lève la séance à 12 h 35.

De tout ce qui précède, il a été dressé le président et le secrétaire de l'assemblée.

Ahssan Ruda

Président de séance, président de la société Sopic



Stéphane Thierry pour Finallin

Secrétaire de séance, directeur général de la société Sopic

